



## INC du 23 Février 2017 : PRESENTATION COG UCANSS 2017 / 2020

Cette réunion avait pour objet la présentation de la convention d'objectifs et de gestion de l'Ucanss.

En amont, la CFTC est intervenue sur 2 points :

Y- a t- il eu une évaluation des résultats de la dernière COG ?

Quelle a été la méthode retenue pour l'élaboration de cette nouvelle COG ?

Les réponses de Mr Malric sont claires : pas d'évaluation du fait de l'audit réalisée par la cour des comptes. Un bilan sera effectué et communiqué.

Sur les modalités d'élaboration, ce projet a été construit de manière collective par l'ensemble des acteurs (Comex, caisses nationales, Cor)

Le Directeur de l'Ucanss souhaite dans un premier temps faire un Zoom sur les différentes thématiques présentées avant d'aller plus en détail sur les objectifs et répondre aux questions des organisations syndicales.

L'Ucanss n' a pas un rôle de tutelle auprès des caisses nationale et organismes locaux, mais assurément celui d'appui sur diverses thématiques (RH, formation, dialogue social, expertises, accompagnement)

6 thèmes seront au centre de cette nouvelle COG :

### **Développer la capacité de l'UCANSS sur la prospective et l'innovation**

Enrichissement des données,

Appui du pilotage par diverses actions (indicateurs, développement de la GPEC, mise en place d'observations des métiers...)

Accompagner la transformation de notre institution sécurité sociale

Formation

### **Favoriser le dialogue social**

Prise en compte des évolutions réglementaire

Valoriser le dialogue social au local comme facteur de performance

## **Porter une politique globale de responsabilité humaine, sociale, économique et environnementale**

Développer une politique de recrutement (réflexion sur le maintien dans l'emploi, intégration)

Faciliter la mobilité institutionnelle

Partager une vision globale et cohérente du management

Porter les valeurs de la sécurité sociale

Prise en compte du développement durable

## **Développer les axes de service auprès des organismes locaux**

Mieux informer les différents acteurs et simplifier leur accès aux offres de service

Offrir un appui auprès du Secrétariat général des ministères sociaux, des ARS et des autres régimes

Développement de partenariat

## **Améliorer l'image de la Sécurité sociale**

Promouvoir les métiers

Se faire reconnaître comme un acteur socio-économique essentiel

## **Poursuivre l'efficience**

Poursuivre le développement des expertises et développer une politique RH orientée vers l'innovation managériale et la qualité de vie au travail

Consolider le développement des systèmes d'information

.Poursuivre la démarche de renforcement du pilotage et de maîtrise des risques

## **Analyse CFTC**

La CFTC se félicite de la prise en compte au travers de cette COG de thématiques qu'elle considère comme essentielles au sein de notre institution

**Sur l'analyse prospective de métiers** : la CFTC défend la mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Nous avons porté cette revendication en négociation nationale et avons obtenu dans l'accord sur la formation professionnelle des réelles avancées sur le sujet par la création d'un observatoire des métiers. Comment intégrer cette donnée, quels moyens seront donnés, quelle sera l'articulation avec les organisations syndicales ?

**Comparaison interprofessionnelle** : Il est toujours constructif et intéressant de pouvoir s'appuyer sur des organisations de structures différentes toutefois attention à la dispersion restons dans des entreprises proches de la protection sociale.

**Dialogue Social** : Nous nous interrogeons sur la mise en musique entre le national et le local. Comment mesurer les impacts des accords négociés à l'Ucanss sur le terrain. Nous entendons la volonté de l'Ucanss de favoriser le dialogue local par un accompagnement fort et pédagogique. Sur l'action de valorisation de l'action syndicale, la CFTC demande une reconnaissance des acquis non seulement en cas de transférabilité mais également dans l'exercice du mandat.

**RH/Formation** : la CFTC a lu avec beaucoup d'attention les items développés dans cette nouvelle COG. Pour la CFTC, La politique sur la reconnaissance des compétences, la valorisation des acquis doit être développée il faut prioriser les formations qualifiantes, prendre en compte les évolutions, adapter les cursus et parcours afin de faciliter les passerelles, les mobilités interbranches. La CFTC partage l'analyse de l'employeur et la nécessité de développer des outils performants permettant une meilleure lisibilité sur les métiers et les emplois. Nous devons avoir les moyens et nos ambitions.

**Qualité de vie au travail** : item important, la CFTC ne peut qu'approuver la démarche de mise en place d'action de prévention. Il sera également intéressant de pouvoir s'appuyer sur les travaux de la commission santé au travail.

**En conclusion, les ambitions affichées par l'Ucanss dans cette nouvelle COG nous semblent aller dans le bon sens. La CFTC continuera de défendre les dispositifs ou modalités qui favorisent la promotion sociale (formation qualifiantes, passerelles, mobilités)**